

**PAGES
MANQUANTES**



LE

ROSAIRE

MÉTHODE

DU

BIENHEUREUX.

Louis-Marie Grignon

DE MONTFORT

pour dire avec fruit le
saint Rosaire.

Quand nous parlerons plus tard des apôtres du Rosaire, nous rencontrerons, parmi les plus célèbres, le bienheureux Grignon de Montfort, et à ce titre, auquel s'ajoute celui de *Tertiaire* de notre Ordre, nous lui consacrerons quelques pages de cette Revue. Pour le moment, avant d'exposer sa méthode du Rosaire, nous reproduisons la lettre suivante écrite de la main du célèbre missionnaire, et adressée au

Général des Dominicains. Elle fera comprendre l'estime de cet homme de Dieu pour cette touchante dévotion.

Mon très révérend Père,

“Le pur amour de Dieu règne en nos cœurs.

“ Permettez au *dernier de vos enfants* de vous prier de lui accorder par écrit une permission de prêcher partout où je serai appelé le très saint Rosaire, et d'enrouler dans la dite confrairie avec indulgence tous ceux que je pourrai, comme j'ai fait jusqu'ici avec les permissions particulières des prieurs et provinciaux des provinces. Immatriculant comme il est raisonnable, selon les statuts, les noms des confrères et sœurs dans le livre de la confrairie, du soir où je fais la mission. C'est la prière que je fais à votre reve- nance avec un très profond respect.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LOUIS-MARIE DE MONTFORT GRIGNION

Pre. miss. apost.

Pour donner plus de crédit à sa supplique, le vénérable missionnaire fit appuyer sa demande par le Père Provincial de la Province de France. La lettre de ce dernier est également conservée aux archives de l'Ordre. En voici les termes :

“ Nous fr. François LeComte, docteur en théologie de la faculté de Paris, et provincial de la province de France de l'ordre des ffr. prêcheurs. Certifions et déclarons que *monsieur Louis-Marie Grignon de Montfort, frère de notre tiers-ordre*, prêche partout avec beaucoup de zèle, d'édification et de fruit la confrairie du saint Rosaire dans toutes les missions qu'il fait perpétuellement dans les villes et dans les campagnes, dont nous avons été témoins dans trois missions que nous avons fait avec luy dans notre église de la Rochelle en 1711, et par lesquelles missions il a fait entrer dans la dite confrairie une infinité de personnes, ce qu'il a fait aussi dans les paroisses voisines de la susdite ville de la Rochelle. En foy de quoy nous avons signé les presentes et apposé notre sceau. A la Rochelle, ce 12 may 1712.

L. † S. FR. FRANCOIS LECOMTE, provincial.

Le Général des Dominicains se rendit aux désirs du

vénéable missionnaire. Fort de cette mission qu'il tenait du successeur de saint Dominique, le pieux apôtre prêcha avec plus de zèle encore la dévotion du Rosaire, et obtint par elle les plus merveilleux résultats dans son ministère évangélique.

LA MÉTHODE DU BIENHEUREUX.

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.
Ainsi soit-il.



Je m'unis à tous les saints qui sont dans le Ciel, à tous les justes qui sont sur la terre, à toutes les âmes fidèles qui sont dans ce lieu. Je m'unis à vous, mon Jésus, pour louer dignement votre sainte Mère, et vous louer en Elle et par Elle. Je renonce à toutes les distractions qui me viendront pendant ce chapelet, que je veux dire avec modestie, attention et dévotion, comme si c'était le dernier de ma vie.

Nous vous offrons, très sainte Trinité, ce *Credo*, pour honorer tous les mys-

tères de notre foi ; ce *Pater* et ces trois *Ave*, pour honorer l'unité de votre essence et la trinité de vos personnes. Nous vous demandons une Foi vive, une ferme espérance et une ardente charité.

Je crois en Dieu, etc. Notre Père, etc. Trois fois : Je vous salue Marie, etc.

Gloire soit au Père, au Fils et au Saint-Esprit, comme

au commencement, maintenant et toujours, et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Ou : Gloria Patri, etc.

MYSTÈRES JOYEUX

1er MYSTÈRE

L'Incarnation



Nous vous offrons, Seigneur Jésus, cette première dizaine en l'honneur de votre Incarnation dans le sein de Marie ; et nous vous demandons, par ce mystère et par son intercession, une profonde humilité. Ainsi soit-il.

Notre Père. Dix fois : Je vous salue, Marie. Gloire soit au Père, etc.

Grâce du mystère de l'Incarnation, descendez dans nos

âmes. Ainsi soit-il.

2e MYSTÈRE

La Visitation



Nous vous offrons, Seigneur Jésus, cette seconde dizaine en l'honneur de la Visitation de votre sainte Mère à sa cousine sainte Elizabeth, et de la sanctification de saint Jean-Baptiste ; et nous vous demandons, par ce mystère et par l'intercession de votre sainte Mère, la charité envers notre prochain. Ainsi soit-il.

Notre Père. Dix fois : Je vous salue, Marie. Gloire soit au Père, etc.

Grâce du mystère de la Visitation, descendez dans nos âmes. Ainsi soit-il.

3^e MYSTÈRE*La Naissance de Jésus*

Nous vous offrons, Seigneur Jésus, cette troisième dizaine en l'honneur de votre Nativité dans l'étable de Bethléhem ; et nous vous demandons, par ce mystère et par l'intercession de votre sainte Mère, le détachement des biens du monde, le mépris des richesses et l'amour de la pauvreté. Ainsi soit-il.

Notre Père. Dix fois: Je vous salue, Marie. Gloire soit au Père, etc.

Grâce du mystère de la Naissance de Jésus, descendez dans nos âmes. Ainsi soit-il.

4^e MYSTÈRE*La Présentation au Temple*

Nous vous offrons, Seigneur Jésus ; cette quatrième dizaine en l'honneur de votre Présentation au Temple, et de la Purification de Marie ; et nous vous demandons par ce mystère et par son intercession, une grande pureté de corps et d'esprit. Ainsi soit-il.

Notre Père. Dix fois: Je vous salue, Marie. Gloire soit au Père, etc.

Grâce du mystère de la Purification, descendez dans nos âmes. Ainsi soit-il.

5^e MYSTÈRE*Le Recouvrement de Jésus*

Nous vous offrons, Seigneur Jésus, cette cinquième dizaine en l'honneur de votre Recouvrement au Temple par Marie ; et nous vous demandons, par ce mystère et par son intercession, la véritable sagesse. Ainsi soit-il.

Notre Père. Dix fois : Je vous salue, Marie. Gloire soit au Père, etc.

Grâce du mystère du Recouvrement de Jésus, descendez dans nos âmes. Ainsi soit-il.

(à suivre)

PRENDS MON CŒUR, O MARIE.

Prends mon cœur, le voilà, Vierge, ma bonne mère ;
C'est pour se reposer qu'il a recours à toi.
Il est las d'écouter les vains bruits de la terre :
Ta céleste parole est si douce pour moi.

Que j'aime de ton front la couronne immortelle,
Ton regard maternel, ton sourire si doux !
Mère, plus je te vois, plus je te trouve belle !
Pour te donner mon cœur, je suis à tes genoux.

Tu le sais inconstant : hâte-toi de le prendre :
Peut-être que ce soir il ne serait plus mien !
Il me faudrait pleurer pour me le faire rendre :
Oh ! cache-le bien vite et mets-le dans le tien !

Et si jamais plus tard je te le redemande,
Oh! ne me le rends pas, et dis-moi, dès ce jour,
Dis-moi que tu ne peux accueillir ma demande,
Que je te l'ai donné, qu'il est tien sans retour !

Rends-le pur à tes yeux, donne-moi l'innocence,
Un bon cœur pour t'aimer et ton sein pour dormir,



Hubert Van Eyck--La Vierge du fameux retable de "l'Agneau Céleste",
à Saint-Bavon de Gand.

La Foi, la charité, la sublime Espérance,
Tes vertus ici-bas, un beau jour pour mourir !

Et quand mes yeux voilés baisseront vers la tombe,
Quand ma lèvre au calice aura bu tout le fiel,
Donne-moi, pour voler, des ailes de colombe,
Et viens me recevoir à la porte du ciel.

LA CHARITÉ D'UN SAINT.

On célèbre chaque année, le 10 mai, la fête d'un saint peu connu en France et au Canada, mais très populaire en Italie, surtout à Florence et à Fiésole : à Florence où il est né (1390) et dont il occupa, pendant treize ans, le siège archiépiscopal (1446-1459) ; à Fiésole, où il reçut l'habit des Frères-Prêcheurs, et où il séjourna à diverses reprises, durant les quarante années de sa vie religieuse (1406-1446).

Ce saint s'appelle saint Antonin.

Une bonté compatissante et une bienfaisance intarissable forment les principaux traits de sa physionomie morale. Religieux et archevêque, il fut l'ami constant du peuple et le généreux consolateur de tous les affligés.

Au baptême, il avait reçu le nom d'Antoine. Mais dès ses premières années, l'enfant manifesta une si grande douceur de caractère que ses parents, ravis d'une telle aménité, prirent l'habitude de l'appeler affectueusement *Antonino*, Antonin. Ce gracieux diminutif d'Antoine l'emporta sur son premier nom : il convenait, du reste, non moins justement à la petitesse de sa taille, qui resta au-dessous de la moyenne.

Comme le charitable patriarche Job, Antonin avait apporté en naissant une compassion pleine de tendresse, qui l'inclinait vers toutes les misères de ce monde. Cette heureuse disposition rencontra, pour se développer, le milieu le plus favorable, car la maison de Nicolas Piérozzi, son père, était une véritable école de charité. Avant de devenir "l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, le protecteur de l'orphelin et le père des pauvres", Antonin n'avait eu qu'à regarder autour de lui : les plus touchants exemples avaient encouragé et fortifié sa bonté native.

Il avait vingt-trois ans, quand il perdit son père. Désireux de pratiquer la charité, même après sa mort, Nicolas Piérozzi avait réglé dans son testament que sa veuve

offrirait chaque année, au mois de décembre, dans sa propre maison, un repas à douze pauvres de la ville. Ce repas, soigné et abondant comme un festin, devait être présidé par le P. Antonin, religieux dominicain à Fiésole.

Dès lors, rien d'étonnant si le premier miracle de saint Antonin fut un miracle de charité accompli en faveur d'une pauvre enfant du peuple.

Avec un compagnon, saint Antonin suivait la route de Fiésole à Florence, le long d'une rivière, lorsqu'ils rencontrèrent une petite fille toute en larmes. Les débris d'un pot de terre, épars à ses pieds, disaient assez clairement la cause de sa douleur. L'enfant pleurait à la pensée des reproches et des coups qui l'attendaient à son retour dans la maison paternelle. Elle n'osait en reprendre le chemin. Les deux religieux lui témoignèrent de l'intérêt et de la compassion. Ce fut en vain : les larmes ne tarissaient pas. Le fr. Antonin ressentit alors une vive pitié. Il ramassa les fragments dispersés du vase de terre, il les rapprocha ; puis, il se recueillit un instant et, levant les yeux au ciel, il fit le signe de la croix. Aussitôt, toute trace de cassure disparut, à la grande joie de l'enfant. Elle s'empressa de remplir d'eau son vase et de s'éloigner, saisie d'admiration devant cette bonté et cette puissance extraordinaires.

Devenu prieur du couvent de Saint-Marc à Florence, saint Antonin, sous l'inspiration de sa charité, fonda une œuvre de première importance. Cette œuvre de bienfaisance, nommée "les Procureurs des pauvres honteux", subsiste encore et témoigne de son immense et ingénieuse compassion pour les malheureux. Véritable sœur aînée de "l'aumône générale" fondée plus tard à Lyon, en 1532, et de la "Société de saint Vincent de Paul" établie à Paris, vers 1840, par le charitable Ozanam, l'association instituée par saint Antonin avait reçu de lui les statuts suivants :

"Défense absolue de jamais immobiliser ou réserver aucune partie des aumônes recueillies pour les pauvres honteux : tout devra être versé dans le sein des indigents.

"Chercher les pauvres honteux, les visiter, les secourir avec les mille inventions d'une discrète et chrétienne charité, tel sera avant tout le souci des Procureurs.

“Les Procureurs recevront les requêtes des pauvres ou des personnes qui s'intéressent à eux et ils auront soin de vérifier ces requêtes. Ils rempliront gratuitement leur mandat.”

On voit, par ces dispositions, que l'Eglise catholique n'a pas attendu les Vincent de Paul et les Ozanam pour s'occuper des misères du peuple. Comme son fondateur et son modèle Jésus-Christ, elle a traversé chaque siècle en faisant le bien partout sur son passage : *transiit benefaciendo*.

L'élévation à la dignité archiepiscopale coûta immensément à l'humilité de saint Antonin. Toutefois, la charité trouva bientôt une consolante compensation à un honneur si éclatant. Il pouvait maintenant distribuer aux pauvres de plus abondantes aumônes. Le pieux archevêque décida qu'on donnerait chaque jour à la porte de son palais, du pain, des vêtements et des légumes : ces légumes avaient vite remplacé dans le jardin de l'archevêché, les fleurs choisies et les plantes rares qu'il y avait trouvées. Il vendit jusqu'à ses meubles, ses couvertures et ses livres pour augmenter ses libéralités. “Un gentilhomme très riche, lui rendant visite, remarqua un jour l'état misérable de son mobilier. Rentré dans sa maison, il ordonna à un serviteur de porter au palais une magnifique couverture de lit. Quelques jours après, il l'aperçoit dans la boutique d'un marchand, devine l'usage que le saint archevêque a fait de son présent et il la rachète. Trois fois, le prélat et le gentilhomme luttèrent ainsi de générosité. La victoire resta au saint, car le Florentin laissa la couverture chez le marchand, publia partout cette pieuse obstination du saint et, dans la ville entière, les familles nobles envoyèrent à l'archevêché, pour être distribués aux pauvres, des vêtements et des écus d'or.” (*Année Dominicaine*, 10 Mai.)

Cependant, ce saint qu'on a surnommé “Antonin des conseils” et “l'Ange des conseils,” tant sa prudence, était consommée et sa discrétion exquise, prenait bien garde de favoriser par ces aumônes la paresse, l'hypocrisie ou la perversité de certains mendiants.

Un jour, traversant la ville de Florence, il aperçut des anges sur le toit d'une pauvre maison. Etonné, le

saint entra dans la mansarde, et il y trouva une veuve avec ses trois filles occupées à gagner péniblement leur pain quotidien par un travail assidu. Ces femmes menaient une vie exemplaire et paraissaient contentes de leur pauvreté. Cette découverte réjouit grandement le saint archevêque, et, pour les encourager, il leur donna de quoi vivre à leur aise, sans avoir à redouter les misères extrêmes de la pauvreté. Quelque temps après, le saint passa de nouveau auprès de la maison ; mais il ne vit plus d'anges sur le toit. Effrayé, il demanda comment la veuve et ses filles se comportaient, et il lui fut répondu qu'elles abusaient de ses bienfaits, négligeaient leurs travaux et passaient leur vie dans la dissipation et les plaisirs du monde. Le zélé et prudent pasteur leur reprocha sévèrement de négliger l'affaire de leur salut et, depuis ce moment, il diminua ses aumônes afin de les forcer de se vouer à un travail soutenu comme celui d'autrefois.

Un habitant de Florence vint un jour lui demander de l'aider pour la dot de trois de ses filles. Sans argent et sans or pour le moment, le saint archevêque lui conseille de visiter, chaque matin, l'église de l'Annonciation, et il lui promet que Notre-Dame dotera magnifiquement ses filles. En se rendant à l'église, le Florentin rencontra, peu de jours après, deux aveugles qui, se croyant seuls dans la rue, calculaient leurs économies et se félicitaient de leur bonne fortune. L'un disait : "J'ai deux cents écus cousus dans mon bonnet." -- "Et moi, répliquait l'autre, sous la coiffe de mon chapeau, j'en ai caché trois cents." Indigné de ce que ces misérables abusaient ainsi de la générosité publique, le Florentin s'approche d'eux et d'un geste rapide il enlève le bonnet et le chapeau des deux mendiants et les porte aussitôt à saint Antonin, le père des pauvres. L'archevêque mande les deux aveugles et leur reproche sévèrement de frustrer les véritables pauvres en recueillant des aumônes dont ils n'ont pas besoin. Il laisse ensuite au premier vingt-cinq pièces d'or et à l'autre, trente ; et il donne le reste au gentilhomme pour assurer l'avenir de ses filles. Le trait, ajoute l'historien auquel je l'emprunte presque textuellement, est un trait de prudence et de justice, et il rappelle le jugement de Salomon et la sagesse de Daniel."

On représente ordinairement l'archevêque de Flo-

rence une balance à la main, en souvenir d'un autre miracle.

Au premier jour de l'an, un habitant de Florence lui offrit une corbeille de fruits beaux et savoureux, dans l'espoir d'une bonne récompense. Le saint, qui pénétrait le secret des cœurs, se contente de remercier le donateur intéressé par ces simples mots : "Que Dieu vous le rende !" Le Florentin s'éloigna, mécontent. L'archevêque le sut bientôt et le fit rappeler. En sa présence, il mit la corbeille de fruits dans le plateau d'une balance et, dans l'autre, il plaça un billet avec ces mêmes mots écrits de sa main : "Que Dieu vous le rende !" Comme le billet se trouva peser bien plus que les fruits, le Florentin tout confus, demanda pardon et se retira émerveillé.

FR. ANTONIN MARICOURT,
des fr.-prêch.
Couvent de Lewiston (Maine).

LE PARFUM DE L'AVE.

Une pauvre femme, maîtresse de son temps, affectait de passer, plusieurs fois par jour, dans une rue assez écartée de son travail.

"Pourquoi, lui dit quelqu'un, cette course inutile ?

— "Oh ! fit-elle simplement, il y a là une personne malade qui ne veut pas se réconcilier avec le bon Dieu, et je vais, tant que je puis, jeter devant sa porte quelques *Ave Maria* ! Je ne sais si je me trompe, mais je me figure qu'il en est des prières comme des gouttes d'eau de senteur qui, jetées sur le sol, répandent jusqu'au haut de la chambre leur bonne odeur ; mes *Ave Maria* finiront par convertir cette pauvre âme. Pendant deux mois, j'ai fait cela devant une autre maison, et celui qui était là-haut, malade, s'est converti avant de mourir."

C'est toute une révélation que ces simples paroles. Semer des prières autour des âmes afin de les *embaumer* !

QUESTION DU JOUR.

LA "PLANCHETTE"

Objections posées, réponses données.

(Suite)

Séance du 24 novembre 1893.

—“Je suis le docteur...” (*un ancien ami*). “Je viens vous dire que vous vous exposez en vous occupant de spiritisme. La plupart des spirites et des médiums finissent par abandonner leur religion. Je souhaite que vous, au contraire, vous soyez toujours ferme dans vos convictions religieuses.”

L'excellent docteur ! Bien certainement, un ange,—un des sept qui se tiennent perpétuellement dans le rayonnement de la face de Dieu,—ne souhaiterait pas mieux. Continuez donc, docteur, vous m'intéressez.

“Le spiritisme ne sera pas approuvé par l'Eglise avant des siècles : en conséquence, vous ne devez plus le pratiquer.”

Ah ! voilà une phrase qui fait tout à coup à celles qui précèdent une singulière queue, une queue qui ressemble pas mal... à la queue des anges... qui en ont. “Le spiritisme... etc.” J'ai bien entendu ? Le spiritisme aujourd'hui condamné par l'Eglise—sera, un jour, approuvé par l'Eglise : le même spiritisme, par la même Eglise. Alors, si c'est le même qui doit être, qui sera un jour approuvé, quel mal peut-il y avoir aujourd'hui à s'en occuper ? Comment, galeux aujourd'hui, et canonisé demain ! Et sans changer de peau ? Eh oui, sans changer, puisque ce sera lui, lui en personne, qui sera approuvé, recommandé, qui sait ? peut-être consacré. Mais s'il n'a pas changé, qui aura changé ? qui sera devenu plus large, plus tolérant pour ce qui, étant aujourd'hui erreur, sera également demain, après-demain, dans les siècles—erreur ? Qui aura changé ? L'Eglise, ou alors personne. Docteur, docteur, si vous ne sentez déjà le brûlé, en tout cas, légèrement le roussi. Mais ne nous arrêtons pas pour si peu.

Question : "Vous nous avez dit que nous nous exposons au danger?"

Rép. — "Oui, les bons esprits sont trop occupés auprès de Dieu pour fréquenter vos cercles. Ce sont les esprits mystificateurs qui viennent vers vous."

Vraiment, si je ne craignais d'être indiscret, je demanderais au Docteur quelle surcharge d'occupations incombe en ce moment aux anges du Paradis. Y préparent-ils une réception, un lever? en font-ils le "grand ménage"? La neige qui tombe serait peut-être la poussière des tapis du ciel qu'ils secouent?—Mais non, je n'irai pas jusqu'à m'enquérir des secrets de la demeure céleste. Je me contenterai de demander au Docteur de relire avec moi l'oraison de la fête de saint Michel, 29 septembre. Nous y verrons : *Deus qui...* "O Dieu qui, d'après un ordre admirable, dispensez aux anges et aux hommes, chacun leur ministère." Or, quel est-il, ce ministère des anges? Mais leur nom, leur nom seul le dit, ils sont des messagers, des envoyés, des légats de Dieu. Ils sont faits pour être cela, pour nous assister sur la terre sans cesser de l'assister dans le ciel. Pas de la même façon évidemment, mais dans le même temps. Et si le Docteur craint que l'Eglise ne change sur cette doctrine, comme il espère qu'elle changera sur la question du spiritisme, qu'il ouvre l'évangile (S. Mathieu, ch. XVIII, verset 10). Il y verra la même doctrine énoncée par le maître de l'Eglise lui-même. Et je pense bien que, au moins sur la doctrine de son Maître, l'Eglise a une opinion *ne varietur*.

—Q. "Comment se fait-il alors que des esprits qui se sont donné des noms de saints soient venus à nous?"

—R. "C'est pour votre bien que Dieu a permis à un saint de descendre jusqu'à vous. Les autres médiums n'ont pas tous cet avantage."

La réponse ne satisfait pas à la question. D'après la demande, il en est venu plusieurs, d'après la réponse, un seul. Mais passons, en notant seulement qu'en voilà au moins un qui n'est pas si occupé auprès de Dieu qu'il ne puisse descendre près des hommes et se rendre aux appels de la "planchette."

Et mais, j'y pense, le Docteur, le Docteur lui-même, est-ce un saint? On dirait. Et alors si c'est un saint, avec l'autre, ça fait donc deux à qui, une fois leur besogne faite, il reste des loisirs! Ou bien, ce n'est pas un saint. Et alors, non pas seulement que vaut sa réponse précédente, mais que valent toutes ses réponses?

Séance du 25 novembre 1893.

—“ Je vous ai dit que le spiritisme n'est pas bon. Je suis certain que cette pratique fera beaucoup de mal à la religion catholique. Ne vaudrait-il pas mieux vous arrêter avant qu'il soit trop tard. Je vous assure que tous les bons esprits vous diront la même chose. Je ne vois pas, parmi tous les médiums, une seule personne qui soit restée fidèle à sa religion. Nous craignons pour vous ; c'est à grande peine que nous éloignons de vous les mauvais esprits. L'Eglise va condamner bientôt cette pratique, et si vous ne l'abandonnez pas vous serez trompé. Il est bon de connaître le spiritisme, mais non de le pratiquer. Pour votre bonheur de la terre, cessez donc . . . etc.”

26 novembre 1893.

“ Le spiritisme n'est pas bon . . . Il fera beaucoup de mal à la religion catholique.” Patience, c'est en attendant les siècles où il lui fera du bien. Il ne veut pas la gâter pour commencer.

SAINTE AUGUSTIN évoqué.—“ Je suis heureux de vous voir. Je ne vous ferai pas de réprimandes aujourd'hui. Je vais vous dire quelques mots du saint sacrifice de la messe.

“ Le saint sacrifice de la messe est toute la passion de N. S. Jésus-Christ. Au commencement, représentez-vous l'agonie de Notre-Seigneur au jardin des Oliviers, et priez pour le pardon de vos fautes. Le meilleur moyen d'avoir la contrition, c'est de penser à l'agonie du Sauveur, pensée qui tire des larmes aux plus grands pécheurs. Après, quand le prêtre élève le calice, pour vous montrer que Notre-Seigneur n'a pas reculé devant son calice d'amertume, pensez que vous ne devez jamais vous décourager dans les épreuves de la vie. Il faut dire alors : “ Mon Dieu, que votre volonté soit faite, et non la mienne. Cette partie de la messe est la plus précieuse. C'est le moment où le corps et le sang de Jésus-Christ descend sur l'autel. A cette partie de la messe, demandez à Dieu ce que vous désirez obtenir, et si votre demande est pour votre bien, vous ne serez pas refusé. Je vous recommande de toujours assister au saint sacrifice avec dévotion et recueillement, etc. . . .

“ Je reviendrai dans quelques jours. Soyez bon et fervent dans vos prières. Soumettez-vous aux lois de l'Eglise, et vous serez récompensé.”

Ah ! ah ! saint Augustin ! Si nous montons ainsi de docteur en docteur, nous en serons sous peu à saint Paul. Il est vrai que celui-là est habitué à revenir du ciel. Saint Augustin ! retour de Carthage ou de Milan ? Il n'en dit rien. Il se contente d'exprimer “ qu'il est heureux de nous voir ?” Et nous donc !—“ Je ne vous ferai pas de réprimandes aujourd'hui.”—Tiens ! est-ce que les siècles seraient déjà arrivés où le spiritisme sera devenu tolérable ? —Peut-être bien. Quoi qu'il en soit, “ je m'en vais vous dire, etc, et vous serez récompensé.” Ainsi soit-il.

Ah ! je n'ai rien à dire qu'à répéter “ ainsi soit-il.”

Séance du 27 novembre :

Le DOCTEUR. “ Je vois que Dieu est indigné de la pratique du spiritisme et qu'il fait mauvais accueil à ceux qui l'ont pratiqué. Le spirite qui est mort dernièrement dans notre ville, ne s'est pas trouvé dans le bien, au-

près de Dieu ; ses fautes étaient plus grandes que vous ne pensez. Les torts qu'il a faits avec son cercle sont irréparables, et Dieu lui en tient compte. Priez bien pour que la colère de Dieu ne tombe pas sur vous. Il est terrible d'être jugé par Dieu. Je veux à tout prix vous empêcher de faire le mal, à vous qui avez encore le temps de gagner le ciel. Je souhaite que vous alliez au ciel aussitôt après votre mort. Pour cela, faites le bien, et priez."

—Q. "Vous dites que Dieu est indigné ?"

—R. "Oui, vous ne sauriez vous imaginer le mal que cette pratique fait en France. Dieu veut que vous vous en absteniez. Il est content de vos bonnes dispositions, et veut vous garder dans la bonne voie. Demandez la grâce d'y rester toujours, etc."

—Medium. "C'est un grand sacrifice que vous nous demandez."

—R. "Non ; occupez-vous à lire les œuvres de saint Augustin, que vous aimez si bien. Elles vous intéresseront, et vous guideront plus sûrement que le spiritisme. Vous lirez aussi d'autres bons écrits, de ceux qui élèvent l'âme et conduisent dans le chemin du ciel.—Je veillerai sur vous avec saint Augustin."

Séance du 27 novembre ;

SAINT AUGUSTIN : "Je suis heureux de vous voir dans le bon chemin. Vous avez suivi mes conseils : vous en êtes déjà récompensé, et vous le serez encore dans le ciel. J'ai communiqué avec vous afin de vous faire connaître la bonté de Dieu. Vous avez correspondu à l'appel de Dieu qui fait tout pour ramener ses enfants auprès de lui, et c'est pour cette raison que vous avez eu le privilège de communiquer avec moi etc. . . Dieu vous envoie ses grâces, n'y soyez pas insensible. Il vous donnera toujours la force de rester fidèle, etc. . . Le spiritisme fait beaucoup de mal à la religion. Il faut le condamner sans réserve etc. Je vous aimerai toujours, à cause de votre amour pour Dieu et pour l'Eglise, etc. . . Faites bien votre devoir ; gardez à votre femme votre tendresse ; si vous avez des enfants, elevez-les dans la crainte de Dieu, et soyez bien vigilant pour leur éducation et leurs compagnies, Faites-en des saints, si vous le pouvez. Je vous laisse en vous bénissant. Soyez heureux."

—Médium. "Il nous faut donc vous quitter pour toujours."

—R. "Prenez l'avis de vos confesseurs. —Peut-être, dans l'avenir, pourrai-je revenir à vous dans les circonstances où vous devrez de toute nécessité me consulter, mais ce sera à de très rares intervalles."

"Je suis heureux de vous voir dans le bon chemin." Pas encore pour aujourd'hui les réprimandes.—Aussi heureux la seconde fois, le Docteur, que saint Augustin l'était la première. "Heureux de vous voir dans le bon chemin." Lequel ? celui qui consiste à ne plus retourner au spiritisme, à le fuir ? Le Docteur l'avait déclaré le 25 et le 27, saint Augustin l'a déclaré aujourd'hui même : "il faut le condamner sans réserve ;" Et il est heureux de les voir y revenir ! Impossible de trouver un saint de meilleure composition. En vérité, à force d'être bon, on n'est pas plus bête. "Je vous aimerai toujours à cause de votre amour pour l'Eglise," et à cause de votre obéissance à ses lois, — sous-entendu sans doute aussi ?

"Prenez l'avis de vos confesseurs." Cepen-

dant "peut-être dans l'avenir, " Est-il vraiment possible de se moquer plus effrontément de ceux qui veulent bien vous écouter, de rire d'eux avec leurs lèvres? Il les renvoie à leurs confesseurs, qui, à coup sûr, leur ordonneront de ne plus y revenir jamais et en aucun cas, et cependant . . . "peut-être dans l'avenir" . . .

Six mois plus tard, 22 avril 1894 :

SAINT AUGUSTIN : "Je vous demande de continuer à rester bon chrétien comme vous l'êtes depuis votre mariage. Je veille sur vous, pour qu'aucun malheur ne vous arrive. Dieu est bon pour ceux qui l'aiment et le servent. Je vous promets son royaume, si vous faites sa volonté sur la terre. Faites comme je vous ai enseigné etc. . . Maintenant, engagez-vous à ne plus user du spiritisme. Il n'est pas bon de le pratiquer car les mauvais esprits sont très nombreux sur la terre. Ils se répandent partout et sont la cause de bien du mal. Les spirites se font une religion qui est satanique. Ne vous laissez pas prendre par ces mauvais esprits qui font la guerre à Notre-Seigneur Jésus-Christ, à l'Eglise catholique, apostolique et romaine. . . etc."

"Six mois plus tard" . . . sans doute sur les conseils de leurs confesseurs. Et sans doute aussi "dans une circonstance de haute nécessité." Nous supposons ; nous en sommes convaincus.

La planchette n'avait-elle même pas été bénite?

Il semble bien cette fois que c'est à jamais réglé. Qu'on l'ignore ou qu'on ne l'ignore pas, il ne redescendra plus. Lui aussi peut-être va se trouver trop occupé près de Dieu.

Quoi qu'il en soit de ses raisons pour l'avenir, a-t-il pu en avoir une seule d'apparaître antérieurement au 22 avril et ce même 22 avril? Et d'une façon plus générale, revenant, comme nous l'avons promis, à la question qui commence et commande toutes ces pages, Dieu peut-il, au moins actuellement, dans l'état présent du spiritisme, députer de bons esprits vers les hommes qui les évoquent?

Qu'il le puisse, qu'il le pourrait? Je vous ai déjà suffisamment accordé que oui. Qu'il le fasse, qu'il en députe? Je vous ai déjà suffisamment prouvé que non. Pour qu'il le fit, en effet, pour qu'il en députât réellement, en chair et en os, ou simplement en fumée et en vapeur, il faudrait qu'il accreditât leurs missions, par des lettres patentes à son cachet unique, par des témoignages tout-à-fait caractéristiques, réservés, incommunicables, incontré-faisables, en quelques points au moins, par les esprits mauvais. Autrement, faute de ces précautions, et de ces

distinctions, au lieu d'accréditer ses anges et leurs bonnes œuvres, il accréditerait fatalement, inévitablement, les autres anges et leurs maléfices.

Or, c'est son Fils qui a dit (en saint Mathieu, chap. XII, v., 25.) "que tout royaume divisé contre lui-même périra." Si donc Dieu défend sa cause avec les armes de ses adversaires, sans les faire siennes, s'il lutte une seule fois pour la vérité par le mensonge, en voulant affermir son propre empire, il ne fait que solidifier celui de ses ennemis ; en poursuivant leur perte, il ne fait qu'assurer la sienne.

Mais, me direz-vous, Satan la connaît aussi cette parole. Il est resté assez intelligent pour la comprendre et pour l'admettre. Oui sans doute, monsieur, assez intelligent pour en comprendre bien d'autres vérités, et surtout pour faire admettre aux hommes bien d'autres sottises. Mais, si intelligent qu'il soit, il ne suffit même en enfer, de comprendre la vérité pour toujours la dire. Pour cela, il faut plus que la comprendre et l'entendre toujours, il faut vouloir toujours la faire entendre.

Or, lui, il est le premier qui n'a pas su, qui n'a pas voulu se maintenir dans la vérité, qui en a dévié, qui en est sorti, qui en a glissé, et de si haut et de si loin que des suprêmes hauteurs du ciel il est tombé là où il est, là d'où il ne sort que pourquoi ? Pourquoi il en sort ? Pour venir établir sur la terre un royaume dont il s'inquiète peu qu'il ait pour appuis et pour élançons le vrai ou le faux, le pur ou l'impur, le sacré ou le sacrilège. Ce qu'il veut, c'est régner à n'importe quel prix et par n'importe quels moyens.

Vous ne concevez ni la férocité d'un tel désir, ni la perversité d'une telle ambition ? Heureux mortel, vous ignorez, donc bien profondément vos semblables ! Vous ne lisez donc pas les journaux ? ou, du moins, vous n'avez donc jamais lu dans la conscience de certains de leurs rédacteurs ? dans la conscience, au moins, de certains des députés, et des sénateurs, et des ministres pour le compte desquels ils sont écrits, ces journaux ; pour le compte desquels ils inventent, ils brodent et ils déchirent, et ils mentent, ces journalistes, avec des dents, dont les plus longuement aiguës et les plus profondément enracinées sont hélas ! les plus fausses.—Ah ! vous ne saviez pas,

monsieur, que, fût-on ministre ou conseiller d'état, *etiam in partibus inferni*, même aux enfers, on peut dire—même la vérité. Vous pensiez qu'il fallait être un homme pour faire de la vérité une réclame pour le mensonge ! Non, monsieur, j'en demande à votre candeur mille pardons, mais il suffit pour cela d'être un simple démon. En fait de vérité, au fond de l'enfer, comme sur la terre, les pauvres diables se valent—et surtout les grands.

Ni les uns ni les autres ne se font scrupule d'employer . . . jusqu'aux moyens honnêtes. Il en est même auxquels l'honnêteté semble si naturelle ! Mais, on les prendrait pour des saints ! On leur demanderait des miracles. Songez un peu : des gens qui vous donnent de si bons conseils et de si parfaits exemples ! Oui, et voilà pourquoi et comment Satan peut parler comme saint Augustin, et tous ses confrères, comme des anges du bon Dieu. Pour un qui les croira, pour une âme qu'ils convertiront peut-être, en lui conseillant la confession, en lui proposant des points de méditation sur le saint sacrifice de la Messe, en la détournant du spiritisme plus ou moins directement ; pour une âme qu'ils sauveront, combien qu'ils gagneront, combien qu'ils damneront ! Combien qui croiront, comme vous, que ce n'est pas toujours diabolique, que c'est parfois sûrement angélique, permis par Dieu, voulu par Dieu. Combien qui résisteront aux défenses de l'Eglise (en attendant qu'elle approuve et encourage) ! combien qui s'empresseront autour de la planchette comme autour d'un nouveau sacrement, d'un huitième signe sensible institué récemment par Notre Seigneur Jésus-Christ, quoi qu'en disent les évêques et même le Pape.

Pour moi, Monsieur, je me contente humblement des sept vieux sacrements. Quant aux tables, hélas ! je m'y assieds encore, et même tous les jours, mais je ne les interroge pas.

FR. L. A. PLESSIS,

des fr.-prêch.

RECONNAISSANCE.

Grâce obtenue après la promesse de m'abonner à la Revue du Rosaire (L. J. B., Lévis).—Guérison commencée et assurée après la promesse de propager la Revue (Mlle A. R., Chambly.)

QUESTIONS ET REPONSES.

(L'indulgence des 60,000 ans)

(suite)

(60) *Veillez donc me donner quelques explications sur l'indulgence des soixante mille ans, dont vous parlez dans votre SOMMAIRE DU ROSAIRE, à la fin du numéro de janvier. Qu'est-ce? Est-elle bien authentique? Dans le cas où la durée du Purgatoire pour une âme puisse être de 60,000 ans, ce qui, je l'avoue, me paraît impossible, vu la bonté de Dieu, peut-on mériter pour cette âme la rémission de sa peine, en gagnant pour elle cette indulgence?*

Nous avons répondu à la première question dans le numéro d'Avril.

Seconde question, relative aux âmes du Purgatoire. — Dans le cas où, etc...

Mon cher correspondant, vous partageriez donc vous aussi l'opinion commune? Vous croyez donc, vous aussi, que quand l'Eglise parle de cent jours, de trois cents jours, de cinq ans, de soixante mille ans, elle parle de cent jours, de trois cents jours, de cinq ans, de soixante mille ans de Purgatoire? Permettez le langage rond, et simple, et sans phrase: Vous vous trompez, *très probablement*. Rien ne nous autorise à penser qu'une indulgence de cent jours ou de cinq ans, ou de soixante mille ans, appliquée PAR NOUS à une âme du Purgatoire, abrège ses peines de la même durée. Je dis *par nous*, comprenez-bien. Que si elle est appliquée PAR DIEU, évidemment oui, et mille fois évidemment, elle abrège sa peine d'autant. Mais avons-nous la preuve que Dieu l'applique? La théologie reste incertaine à cet égard. Tout ce qu'elle dit, c'est que Dieu le peut, *s'il le veut*, mais avons-nous conscience qu'il le veut? Tout ce qu'elle dit du Purgatoire en matière d'indulgence, c'est ceci: Qu'une indulgence de trois ans, de sept ans et sept quarantaines etc., est la rémission de la pénitence qu'il aurait fallu faire pendant trois ans, pendant sept ans et sept fois quarante jours dans la primitive Eglise, *et en même temps la rémission de la peine du purgatoire qu'on aurait rachetée devant Dieu par cette pénitence de trois ans ou de sept ans et de sept fois quarante jours.*

Elle ne dit nulle part que, en gagnant une indulgence pour les morts, on leur obtient infailliblement pour cela, une remise égale de peine, et s'il s'agit d'une indulgence plénière, la délivrance immédiate des flammes du Purgatoire. Car, l'application de l'indulgence dépendant de Dieu seul, qui peut savoir si cette application est faite dans toute sa plénitude à l'âme du défunt ? Dieu a promis d'exaucer nos prières, mais pas toujours dans le sens où nous les faisons. De même il peut avoir des raisons pour ne pas appliquer à telle âme déterminée par nous l'indulgence que nous lui offrons pour elle, ou pour ne pas l'appliquer totalement. La théologie nous dit à ce propos que Dieu traite les âmes du Purgatoire comme elles-mêmes ont traité ces mêmes âmes pendant leur vie terrestres. A ce compte, combien qui ne méritent pas les largesses de Dieu dans l'autre vie, parce qu'elles-mêmes ont été si peu prodigués pendant leur séjour sur la terre à l'égard des défunts qui souffraient comme elles souffrent maintenant !

Le bon sens populaire a toujours eu ici comme un instinct de la justice de Dieu, et c'est pourquoi, même avec la conviction qu'une seule messe a une valeur de propitiation infinie, il n'y a pas un vrai chrétien, pas un pauvre même qui n'en fera dire plusieurs, et quelquefois des centaines, pour le cher défunt qui vient de s'en aller. Il peut craindre, et avec raison, que l'une ou l'autre ne soit pas appliquée comme il le désirerait, mais il garde toujours l'espoir, et avec plus de raison encore, que l'une au moins le sera.

Au surplus, ce qui est certain, c'est que Dieu ne laisse perdre aucune de nos prières, aucune de nos bonnes œuvres. Si le moindre de nos mouvements a sa place et son action dans l'ordre général du gouvernement providentiel, si, en d'autres termes, aucun d'eux n'est inutile, a combien plus forte raison la prière, qui est l'acte par excellence de l'homme, devra-t-elle servir à quelque chose !

C'est assez déjà pour que notre prière continue de se donner avec zèle et générosité aux âmes des pauvres défunts. Si Dieu ne s'est pas engagé à l'appliquer toujours comme nous l'entendons, il va de sa justice et de sa bonté, et de sa loyauté, qu'il la rende efficace de quelque manière. "Demandez, et vous recevrez," a-t-il dit par la bouche de

son Divin Fils. Le ciel et la terre passeront, mais il est écrit que “ la parole de Dieu ne passera point.”

Donc, pour revenir à la question : *Dans le cas où la durée du Purgatoire puisse être pour une âme de 60,000 ans, peut-on mériter pour cette âme la rémission de sa peine en gagnant cette indulgence à son intention* : nous répondons : Oui certainement, si Dieu la lui applique. S’il ne l’applique pas tout entière à l’âme que nous avons déterminée, il y a lieu d’espérer qu’il l’appliquera en partie, réservant le reste pour d’autres âmes qui ont plus besoin, parce qu’elles sont plus abandonnées. En tout cas, nous le répétons, quelle que soit l’application ou le partage que Dieu fasse de nos indulgences ou de nos mérites, il est certain qu’il n’en laissera jamais perdre une parcelle, parce que, depuis la Rédemption, la moindre parcelle de bien surnaturel est comme imbibée du sang de Jésus-Christ sauveur et médiateur.

Et c’est aussi, croyons-nous, la réponse à la troisième question, dont nous avons fait la seconde pour “ l’ordre et la clarté.”

Venons à la dernière : *L’indulgence des 60,000 ans accordée à la récitation d’un tiers au moins du rosaire, est-elle parfaitement authentique ?*

Elle l’est. Elle a été accordée le 26 février 1491 par le pape Innocent VIII comme on peut le voir au Bullaire de notre Ordre (liv. IV. 67,) et dans nos archives.

Voici la tradition littérale du passage de la bulle *Splendor paternæ gloriæ* d’Innocent VIII accordant cette insigne faveur (*Acta S. Sedis*, II, 4) :

“ Nous appuyant sur la miséricorde de Dieu, sur l’autorité des SS. Apôtres Pierre et Paul, sur les mérites et l’intercession de la T. S. Vierge Marie, nous accordons à tous les fidèles membres de la Confrérie, vraiment pénitents et confessés, une indulgence de 60,000 ans et d’autant de quarantaines, toutes les fois qu’ils récitent un chapelet de cinq dizaines. Cette concession est faite à perpétuité.”—On nous dispensera de citer le texte latin.

Plusieurs Souverains Pontifes, et notamment, en 1679, le pape Innocent XI, et de nos jours, sa Sainteté Léon XIII, ont confirmé cette concession, et elle a été insérée

avec leur approbation dans plusieurs sommaires et ouvrages authentiques.

Le Père Théodose du Saint-Esprit, consultant de la Congrégation des Indulgences, et l'abbé Pallard, dans un ouvrage approuvé par un décret de la S. Congrégation des Indulgences, donnent cette indulgence de 60,000 ans et 60,000 quarantaines comme parfaitement authentique. Il y a plus : un pieux auteur qui avait écrit un petit traité sur la matière, ayant omis cette indulgence qui lui semblait douteuse, l'examineur chargé par la S. Congrégation des Indulgences d'examiner et d'approuver cet ouvrage, l'y inséra lui-même.

Il est vrai que cette indulgence ne se trouve pas mentionnée dans le catalogue approuvé par Pie IX en 1862, mais cela ne détruit pas son authenticité. D'abord, parce la Congrégation des Indulgences a déclaré le 23 février 1877 que ce catalogue n'annulait aucunement les indulgences précédemment accordées par le S. Siège. —

Ensuite, pour annuler, il faudrait une décision spéciale du S. Siège. Or, nous ne connaissons aucun document faisant mention de la révocation de cette indulgence. Au contraire, depuis la publication du *Sommaire* de Pie IX, la congrégation des Indulgences a approuvé formellement plusieurs livres qui la reproduisent tout au long, comme, par exemple le *Manuel du T. S. Rosaire* du Père André Pradel (1. éd., 1894, 2e p. VII, § 1. a.)

Pour gagner cette indulgence,—et pour le dire en passant, elle est applicable, comme toutes celles du Rosaire, aux âmes du Purgatoire—il faut :

- 10 Appartenir à la confrérie du Rosaire ;
- 20 Être vraiment *contrit et confessé*, comme porte le texte de l'indulgence ;
- 30 Réciter un chapelet entier de cinq dizaines.

Ce second article a peut-être besoin d'explication. La confession n'est pas tellement liée au gain de cette indulgence, qu'il faille se confesser *autant de fois* qu'on veut la gagner. Personne n'ignore que, par concession des souverains Pontifes, la confession de tous les huit jours ou celle de tous les quinze jours dans les diocèses pourvus d'un indult spécial, est suffisante pour gagner dans l'intervalle les indulgences auxquelles est attachée la condition de se confesser.

Ainsi dans le cas présent, et moyennant, bien entendu l'état de grâce, la confession hebdomadaire ou quinquénaire (selon les lieux) suffit. Et par là même quel encouragement à prendre ou à garder l'habitude de la confession fréquente !

Nous croyons avoir répondu assez clairement aux trois questions posées. Que si quelque doute survenait encore, nous nous tenons à la disposition de nos correspondants.— Seulement nous espérons que si, comme on l'a dit : " savoir attendre est la première qualité d'une politique ", ce sera leur première vertu à eux, de pieux chrétiens.— Notre Revue n'a que trente-deux pages, mensuellement.

PAULUS.

CHRONIQUE.

SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ. — Durant l'année 1894, 170,121 pèlerins ont visité Sainte-Anne de Beaupré. En janvier, 749 ; février, 520 ; mai, 2,283 ; juin, 19,605 ; juillet, 42,521 ; août, 26,505 ; septembre, 1,440 ; décembre, 1,356.

Il y a eu en tout 146 pérélinages, 122,300 communions et 5,292 messes.

Quatre vingt-dix béquilles ont été laissées dans le sanctuaire.

STATISTIQUE DU SACRÉ-COLLÈGE. — La mort du cardinal Desprez porte à 100 le nombre des cardinaux morts sous le pontificat actuel. Mgr. Desprez était le premier cardinal créé par Léon XIII.

Le sacré Collège, au complet, se compose de 70 cardinaux ; il ne compte actuellement que 61 membres, dont 52 créés par Léon XIII. Les Eminentissimes Monaco, Oreglia, Parocchi, Hohenlohe, Bonaparte, Ledochowski, Benavides, Canossa, Mertel, ont reçu la pourpre des mains de Pie IX.

Les cardinaux étrangers sont ainsi répartis : 5 Français, 4 Autrichiens, 6 Allemands, 3 Espagnols, 2 Portugais, 2 Anglais, 1 Belge, 1 des Etats-Unis, 1 Canadien, 1 Australien.

25 cardinaux demeurent habituellement à Rome : 21 italiens, 4 étrangers ; 26 vivent dans leur diocèses respectifs : 13 italiens, 23 étrangers.

Des cardinaux vivants, 34 sont italiens et 27 étrangers. De ces derniers, vivent habituellement à Rome : les Eminentissimes Hohenlohe, Ledochowski, Melchers, Steinhuber, tous de nationalité allemande. Le cardinal Bonaparte, bien que Français, est considéré comme Italien.

3 cardinaux ont de 40 à 50 ans ; 10, de 50 à 60 ; 22, de 60 à 70 ; 17, de 70 à 80 ; 6, de 80 à 90.

Le plus jeune des membres du Sacré Collège est le cardinal Svampa, archevêque de Bologne, né le 23 juin 1851 ; le plus âgé est le cardinal Mertel, né le 9 février 1806.

LA QUESTION DES ÉCOLES.—*Paroles de Monseigneur Langevin.*—Le soir de sa consécration, Mgr Langevin, adressant la parole à ses anciens paroissiens de Ste-Marie, les a fortement encouragés à travailler pour leurs droits, et à toujours combattre pour le maintien de leurs écoles. Il a aussi remercié le clergé et le peuple de la province de Québec pour l'aide qu'ils ont donné aux catholiques du Manitoba, puis il a terminé ainsi son allocution : " Nous continuerons ensemble à combattre pour nos écoles, et ce sera le principal but de notre existence, notre préoccupation jour et nuit. Je n'aurais jamais consenti à devenir évêque de ce grand diocèse, si je n'avais senti dans mon cœur la force de mourir plutôt que d'abandonner la cause des Ecoles.

" Voilà mes dispositions ; je connais les vôtres, et je compte sur vous. Je pense que vous, qui avez tant combattu pendant quatre ans, qui avez donné tant d'argent pour le soutien de vos écoles catholiques, je pense que vous avez bien le droit de dire fièrement à toute la Puissance : Nous voici, nous catholiques de Winnipeg, nous avons été fidèles à notre programme catholique."

LE CATHOLICISME AUX ETATS-UNIS—L'Eglise catholique ne cesse pas de grandir aux Etats-Unis.

Le nombre des catholiques s'élève à 12 millions et s'accroît régulièrement chaque année.

Le pays compte 17 archevêques, 76 évêques et un cardinal. Nous y trouvons 9,717 prêtres, dont 2,732 font partie d'ordres religieux : jésuites, franciscains, rédemptoristes, dominicains, etc.

Il y a 8,720 églises et 5,704 chapelles ou stations ; il y a 8 universités et 25 séminaires préparant au saint ministère 2,076 élèves. Les ordres religieux ont, en outre, 61 séminaires et 1,456 élèves. Nous voyons 172 hautes écoles pour les garçons et 148 pour les filles, et 3,772 écoles paroissiales donnant l'instruction à 765,388 enfants, plus 753 institutions de charité. Le nombre total des enfants dans les écoles catholiques est de 860,396.

L'augmentation dans l'année 1894 est pour la population de 96,000 ; de 320 prêtres et de 252 églises.

En 1790, il n'y avait que 30,000 catholiques ; en 1894, la population des Etats-Unis est de 62 millions ; celle des catholiques de 12 millions ; on calcule qu'en 1900, elle dépassera 15 millions.

L'archevêché de New-York tient la tête du mouvement, il compte plus de 800,000 catholiques ; 555 prêtres et 212 églises. Cette province, qui embrasse l'état de New-York, a les évêchés d'Albany, de Buffalo, de Brooklyn, de Newark, d'Ogdenburg, de Rochester, de Syracuse et de Trenton, 8 évêques et un archevêque : n'est-ce pas autant qu'un grand Etat ?

LES CATHOLIQUES EN ANGLETERRE.—Un journal protestant de Londres publiait dernièrement une statistique intéressante sur les progrès du catholicisme en Angleterre, de 1829 à 1895.

Voici quelques chiffres que nous empruntons à cette statistique ;

| | En 1823 | En 1895 |
|--------------------------------------------------------|---------|---------|
| Prêtres catholiques..... | 477 | 3,000 |
| Chapelles catholiques en 1829, églises en 1895..... | 449 | 1,713 |
| Couvents..... | 16 | 491 |
| Monastères..... | 0 | 294 |
| Collèges catholiques..... | 2 | 38 |
| Catholiques dans le conseil privé de la reine..... | 0 | 6 |

| | | |
|-----------------------------------------------|---|----|
| Catholiques dans la Chambre des lords | o | 34 |
| Catholiques dans la Chambre des Communes..... | o | 74 |

ORDINATION.—En notre église de St-Hyacinthe, le 25 mars, Sa Grandeur Mgr Decelles a conféré la prêtrise à M. l'abbé Guertin, de cette ville, et à trois de nos religieux, les Rév. Pères Harpin, Delau et Beaudet. Qui-conque a été témoin, une fois en sa vie, de ces touchantes cérémonies, peut ici suppléer à l'insuffisance de notre plume.

NOUVEAU COUVENT A FALL-RIVER.—Le nouveau couvent des Dominicaines de Fall-River, érigé sous le vocable de Sainte-Catherine de Sienne, a été solennellement béni par Monseigneur Harkins, évêque de Providence, au cours du mois de Mars. Les religieuses, au nombre de quatorze, s'occuperont spécialement de l'éducation des jeunes filles.

CONFRÉRIES NOUVELLES.—Deux confréries du Rosaire se sont érigées depuis un mois : l'une à Saint-Damase, près de Saint-Hyacinthe, le 14 mars ; la seconde à Sainte-Anne de Sorel, le 10 mars.

L'ŒUVRE DU NOVICIAT.

Une feuille relative à cette œuvre, insérée dans notre numéro d'Avril, nous a valu les sympathies de plusieurs personnes charitables. Nous leur offrons ici nos remerciements, ainsi qu'aux journaux qui ont bien voulu faire appel pour nous à la générosité publique. Nous espérons que, le mois prochain, nous aurons à dire merci à un plus grand nombre encore d'associés, de zélateurs, et zélatrices.

RECOMMANDATION AUX PRIÈRES.

Les intentions déjà marquées aux mois précédents.
 Mademoiselle Rose-Alma Saint-Jacques, de Saint-Pie, associée à l'Œuvre du Noviciat, décédée.
 Sœur Sainte-Catherine de Sienne (Mademoiselle Apolline B'ssonnette), du Tiers-Ordre, décédée le 22 mars.

Cantique populaire du Rosaire.

SOLO.



Rei - ne du ro - sai - re, Voi - ci tes en -



fants ; Dâi - gne, dou - ce mè - re, sou - rire à leurs chants.

REFRAIN.



A - ve, A - ve, A - ve Ma - ri - a, A -



ve, A - ve, A - ve Ma - ri - a.

Entends la louange
Que nous t'adressons ;
Du salut de l'ange
Nous te saluons.
Ave, etc.

Douce Souveraine,
A toi notre cœur ;
Nous serons, ô Reine,
Ta garde d'honneur.
Ave, etc.

Sans peur, sans souillure
Vivront tes guerriers
Gardés par l'armure
De tes chevaliers.
Ave, etc.

Rien n'est fort sur terre
Comme tes enfants ;
L'arme du Rosaire
Les rend triomphants.
Ave, etc.

Prenons le Rosaire,
Récitons en chœur
La belle prière
Si chère à son cœur.
Ave, etc.

Vois-nous pleins de gloire
A flots accourir,
T'offrir nos victoires ;
Vois-nous tressaillir.
Ave, etc.

MYSTÈRES JOYEUX
POUR LES PÉCHEURS
O Vierge bénie,
Comble de faveurs
Ta garde qui prie
Pour tous les pécheurs.
Ave, etc.

1^{er} MYSTÈRE
L'Annonciation

Chantons avec l'Ange
Qui te salua
La belle louange,
L'Ave Maria.
Ave, etc.

2^{me} MYSTÈRE
La Visitation

L'amitié t'appelle,
Touchante bonté !
Tu voles sur l'aile
De la charité.
Ave, etc.

3^{me} MYSTÈRE
La naissance de Jésus
Dans de pauvres langes
J'adore voilé,
Veillé par les anges,
Le Verbe incarné.
Ave, etc.

4me MYSTÈRE

La Présentation de Jésus au temple

Que va faire au temple
La fille du Roi ?
Prêcher par l'exemple
L'amour de la loi.
Ave, etc.

5me MYSTÈRE

Le Recouvrement de Jésus

Pour que notre vie
S'orne de vertus,
Imitons Marie
Et cherchons Jésus.
Ave, etc.

MYSTÈRES DOULOUREUX.

POUR LES AGONISANTS

Bénis, ô Marie,
Les agonisants.
Prends dans la patrie
Nos frères mourants.
Ave, etc.

1er MYSTÈRE

L'agonie de Jésus

Amer sacrifice !
Jésus plein d'effroi
Prie : Que ce calice
S'éloigne de moi.
Ave, etc.

2me MYSTÈRE

La flagellation

Adore, ô mon âme,
Ton Dieu flagellé ;
De nous il réclame
Un cœur déchiré.
Ave, etc.

3me MYSTÈRE

Le couronnement d'épines

Majesté divine,
Quel sanglant affront !
Les bourreaux d'épine
Couronnent ton front.
Ave, etc.

4me MYSTÈRE

Portement de la croix

Pécheur, pénitence ;
De sa croix chargé,
Ton Maître en silence
Porte ton péché.
Ave, etc.

5me MYSTÈRE

Le crucifiement

O profond mystère !
Sur un bois sanglant,
Contemple au Calvaire
Jésus expirant.

Ave, etc.

MYSTÈRES GLORIEUX.

POUR LES AMES DU PURGATOIRE

Conduit à la gloire
Tes enfants souffrants ;
De leur purgatoire
Suspends les tourments.
Ave, etc.

1er MYSTÈRE

La Résurrection

Jésus plein de gloire
Sort de son tombeau ;
Chantons sa victoire,
Suivons son drapeau.

Ave, etc.

2me MYSTÈRE

L'Ascension.

Jésus vers son Père
Monte radieux.
Las de cette terre
Aspirons aux cieux.

Ave, etc.

3me MYSTÈRE

La Pentecôte.

Saint-Esprit, enflamme
Nos cœurs trop humains,
Embrase notre âme
De tes feux divins.

Ave, etc.

4me MYSTÈRE

L'Assomption de la Ste Vierge.

Aux sphères célestes,
Mère, en t'élevant,
Aux périls terrestres
Soustrais ton enfant.

5me MYSTÈRE

*Le Couronnement de la Vierge
au ciel.*

Reine douce et bonne,
Gloire à tes vertus ;
Reçois la couronne
Que t'offre Jésus.
Ave, etc.

LES "SYMPATHIES" POUR LA REVUE.

(suite.)

Un journal : "Le *Rosaire* rencontrera un besoin qui se faisait sentir depuis longtemps, et le public y trouvera une lecture instructive, sérieuse et pleine d'intérêt."

Un autre : "Cette revue promet beaucoup. Elle sera illustrée, et tout en s'occupant surtout de la dévotion du *Rosaire*, elle traitera aussi de tous les sujets intéressants pour le public catholique. Nous lui souhaitons le plus grand succès possible."

Un autre : "Les associés du saint *Rosaire* trouveront dans cette nouvelle revue un aliment agréable et substantiel pour leur piété."

Un autre, très flatteur : "Ce sont les Rev. Pères Dominicains qui publient cette revue, et cela en dit long sur sa valeur. Impression et papier de luxe. Enfin c'est l'une des plus belles publications du pays."

Un autre, même genre : "Les Révérends Pères Dominicains de St-Hyacinthe vont publier une revue mensuelle sous ce titre *Le Rosaire* etc."

A la forte science théologique *Le Rosaire* saura unir le charme de la forme. On le peut assurer d'avance, sans s'aventurer beaucoup.

Espérons que tous ceux qui aiment la Vierge Marie voudront recevoir cette revue qui lui est consacrée. Ils y apprendront à mieux connaître leur divine Mère, à mieux l'aimer, à recourir à elle dans tous les dangers et dans toutes les peines, avec une confiance plus vive, plus tendre, plus filiale. Une sûre doctrine sera toujours le meilleur aliment de la piété vraie.

C'est par le rosaire que Léon XIII espère obtenir le triomphe de l'Eglise.

Le *Rosaire* est la prière catholique par excellence et, mieux que personne, les fils de saint Dominique savent l'enseigner, la faire goûter.

Tâchons que leur revue pénètre partout dans le pays. "Le plus grand bienfait du ciel sur une nation, sur une famille, sur un cœur, c'est d'y répandre l'esprit de prière," disait l'illustre Montalembert. "

(à suivre).

CALENDRIER DOMINICAIN DU MOIS DE MAI

INDULGENCES DE NOS CONFRÉRIES

Abréviations :

| | |
|-----------------------|------------------------|
| C.-Confesseur | D. fête double |
| M.-Martyr | T. D. fête tout double |
| V.-Vierge | T. O. Tiers-Ordre |
| O. N.-de notre Ordre. | |

1 Mercredi. S. PHILIPPE ET S. JACQUES, Ap.

Pour les Tertiaires : plusieurs INDULGENCES PLÉNIÈRES ou PARTIELLES, par participation aux privilèges et indulgences concédés à divers Ordres et Confréries.

2 Jeudi. S. Athanase, Ev. C. Doct. *D.*3 Vendredi. Invention de la Ste Croix. *T. D.*4 Samedi. Ste Monique, Veuve. *D.*5 2^e Dimanche après l'Oct. de Pâques, 3^e après Pâques (1^{er} du mois). S. PIE V, Pape, C. O. N. *T. D.*

Premier dimanche du mois.—Pour les confrères du Rosaire : cinq INDULGENCES PLÉNIÈRES aux conditions accoutumées.—Pour les Tertiaires : deux INDULGENCES PLÉNIÈRES, l'une, s'ils recitent à genoux, après la communion, l'oraison pour le Pape, ou le *Pater*, à la même intention ; la seconde, pour les défunts, attachée pour eux à tous les dimanches de l'année.

6 Lundi. S. Jean, Ap., devant la porte Latine, *D.* Mém. de S. Pie V. chaque jour de l'Oct.7 Mardi (3^e). L'Octave de Ste Catherine de Sienna. *Solennelle.*8 Mercredi. Apparition de S. Michel, Arch. *T. D.*9 Jeudi. S. Grégoire de Nazianze, Ev. C. Doct. *D.*10 Vendredi. S. ANTONIN, Ev. C. O. N. *T. D.*

Indulg. plén. pour tous les fidèles.

11 Samedi. S. Stanislas, Ev. M. *D.* Mém. de S. Antonin chaque jour de son Octave.12 3^e Dimanche après l'Oct. de Pâques, 4^e après Pâques (2^e du mois). *Bse Jeanne de Portugal*, V. O. N. *D.*

Deuxième dimanche du mois.—Pour les Tertiaires : deux INDULGENCES PLÉNIÈRES, l'une attachée à la prière pour le Pape, après la communion, l'autre attachée à tous les dimanches de l'année ; pour la confr. du S. Nom de Jésus, INDULG. PLÉNIÈRE.

13 Lundi. B. Albert de Bergame, C. O. N. *D.*14 Mardi (4^e). B. Egidius, C. O. N. *D.*15 Mercredi, Conversion de S. Augustin, Ev. C. Doct. *D.*16 Jeudi. S. Jean Népomucène, M. *D.*17 Vendredi. L'Oct. de S. Antonin. *Simple.*18 Samedi. S. Venant, M. *Simple.*

19 4e Dimanche après l'Oct. de Pâques, 5e après Pâques (3e du mois). S. Pierre Célestin, P. C. D.

Indulg. plén. pour le Rosaire vivant et la conf. du T. S. Sacrement.

20 Lundi des Rogations. Bse Colombe, V. O. N. D.

Aujourd'hui, demain, mercredi et jeudi : Pour les Tertiaires : INDULGENCES DES STATIONS, s'ils visitent l'église de l'Ordre, ou, à son défaut, une église quelconque, et y prient aux intentions du Souverain Pontife.— Pour les confrères du Rosaire ; 10 mêmes INDULGENCES si, dans l'église où est établie la Confrérie, ils visitent cinq autels, ou, dans le cas où il n'y en aurait pas cinq, cinq fois le même autel.—20 TRENTE ANS et TRENTE QUARANTAÎNES, s'ils visitent une église quelconque.

21 Mardi des Rogations (5). S. Bernardin, C. Simple.

22 Mercredi des Rogations, Vigile. S. Servais, Ev. C. T. D.

23 Jeudi. ASCENSION DE N.-S. J.-C. T. D. avec Oct. Solennelle (2e Mystère glorieux).

Pour les Tertiaires : 10 une INDULGENCE PLÉNIÈRE, si, confessés et communisés, ils visitent une église de l'Ordre ; 20 une INDULGENCE PLÉNIÈRE, si, après la communion, ils récitent à genoux l'oraison pour le Pape, ou, faute de la savoir, le *Pater* pour le Saint-Père.—Pour les confrères du Rosaire : une INDULGENCE PLÉNIÈRE à cause de la fête.

24 Vendredi. N.-D. Auxiliatrice. T. D. Mém. de l'Ascension chaque jour de l'Octave.

25 Samedi. Translation de N. B. P. S. Dominique. T. D.

26 Dimanche dans l'Oct. de l'Ascension (dernier du mois). S. Philippe de Néri, C. T.

D. Mém. du Dimanche.

Indulg. plénière pour la récitation du chapelet en commun pendant le mois.

27 Lundi. BB. Pierre Sanz, Ev., et ses compagnons, Mm. O. N. D.

28 Mardi (6e). Bse Marie Barthélemie, V. O. N. D.

29 Mercredi. BB. Guillaume, O. N. et ses compagnons, Mm. D.

30 Jeudi. L'Oct. de l'Ascension. Solennelle.

31 Vendredi. B. Jacques Salomon, C. O. N. D.

Dans le cours du mois.—Pour les Tertiaires : INDULGENCES PLÉNIÈRES et PARTIELLES d'usage aux conditions voulues :

10 Tous les dimanches ; 20 tous les jours de communion ; 30 le jour de l'assemblée ; 40 le jour de la retraite du mois ; 50 un jour quelconque du mois.

Pour les confrères de la Milice Angélique qui récitent tous les jours la prière à saint Thomas : INDULGENCE PLÉNIÈRE un jour du mois, à leur choix ; visite à l'autel de la Confrérie.

Tous les mardis.—INDULGENCE PLÉNIÈRE des quinze mardis accordée, par un rescrit de la S. Congrégation des Rites, du 12 mai 1877, à tous ceux qui communient le mardi en l'honneur de S. Dominique, visitent une église dominicaine et prient pour le triomphe de l'Eglise et du Saint-Siège.